EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 27-2024

Nombres de conseillers :	**19**	L'an deux mil vingt-quatre,
En exercice :	**19**	Le 23 mai 2024
Présents :	**10**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**16**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2024

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Jocelyne BLAZER – Patricia ALTHERR – Marie-Julie SENEZE – Yohann FURNON – Françoise SUDAN – Martial MEDA - Cyrielle CHAMOT – Nolwenn SUDAN;

Absents ayant donné procuration : Jean-Pierre SZWED - Brigitte FLEURY Corentin RINALDI - Cédric HERNALSTEENS - Sandrine SHAW - Marie-Julie MAILLEFER -

Absents : Xavier MAIRE - Nicolas JAN - Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA

Secrétaire de séance : Patricia ALTHERR

Délibération n° 27-2024 : examen des propositions d'études de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 18 avril 2024, le projet de délibération relative aux propositions d'analyse structurelle des toitures de 3 bâtiments identifiés (la Halle – l'école – la salle polyvalente JAL) dans la perspective d'installation de panneaux photovoltaïques, l'Assemblée a souhaité reporter le choix d'un prestataire en raison du manque de précisions des documents récoltés.

Au vu des nouveaux éléments transmis aux élus, en complément aux devis présentés lors de la séance du 18/04/2024, l'offre la plus pertinente apparaît être celle de l'entreprise CEBACO, laquelle propose une offre de prestations pour un montant total de 7 500.00 € TTC, soit 6 250.00 € HT.

Après discussion, le conseil municipal :

- Valide l'offre de la société CEBACO portant sur la réalisation de diagnostics des 3 bâtiments, pour une prestation chiffrée à 7 500.00 € TTC soit 6 250.00 € HT
- Autorise le maire à signer tout acte y afférent
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune

Pour extrait conforme,
Fait à Challex, le 23 mai 2024
Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX
DEPARTEMENT DE L'AIN

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le